

6 juin 2016

CAHROM (2016)14

COMITÉ AD HOC D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX ROMS ET AUX GENS DU VOYAGE¹
(CAHROM)

11^e RÉUNION DU CAHROM

Samokov (26 avril 2016), Sofia (27-29 avril 2016), Bulgarie

RAPPORT ABRÉGÉ

Mardi, 26 avril 2016

1. Le 26 avril 2016, une visite de terrain est organisée par les autorités bulgares durant laquelle les participants du Comité ad hoc d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (CAHROM) procèdent à un échange de vues avec le maire, le prêtre d'une église évangélique protestante, des professionnels de la santé de l'hôpital de Samokov, de jeunes médiateurs de santé et étudiants roms (voir le résumé de la visite de terrain à l'annexe 2).

Mercredi, 27 avril 2016

Ouverture de la réunion plénière et adoption de l'ordre du jour

2. M. Branko Sočanac (Croatie), président du CAHROM, ouvre la 11^{ème} réunion plénière qui se tient à Sofia, Bulgarie, sous la présidence bulgare du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

3. Le comité adopte l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe 1.

4. De hauts responsables bulgares, dont M. Ivailo Kalfin, Vice-Premier ministre chargé des politiques démographiques et sociales, ministre du Travail et de la Politique sociale et président du Conseil national bulgare de coopération sur les questions ethniques et l'intégration, M. Roumen Aleksandrov, vice-ministre des Affaires étrangères, au nom de la présidence bulgare du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, M. Krassimir Kiryakov, vice-ministre de l'Education, et M. Adam Persensky, vice-ministre de la Santé souhaitent la bienvenue au comité. Le professeur Ivailo Tournev, du réseau national des médiateurs de santé, ainsi que M. Ivan Chakarov, maire de Krasna Polyana dans la municipalité de Sofia qui compte 50 000 habitants roms, prononcent également des discours d'ouverture.

5. Les autorités bulgares soulignent l'importance de l'éducation, du préscolaire à l'enseignement supérieur, la nécessité de développer l'enseignement et la formation professionnels, de s'attaquer au problème des mariages précoces et du décrochage scolaire, mais aussi de lutter contre les discours de haine, notamment au niveau politique, et de considérer les réfugiés récents ainsi que les Roms comme deux groupes vulnérables d'égale importance. Elles mettent en avant le rôle positif et efficace des 195 médiateurs de santé roms intervenant dans 110 municipalités de Bulgarie, dont l'action peut être considérée comme un exemple de bonne pratique, ainsi que l'excellente coopération avec la société civile rom et l'importance de leur participation aux processus décisionnels. Le professeur Tournev, précise cependant que tous les Roms ne sont pas pauvres, marginalisés et analphabètes et invite les autorités à s'appuyer sur ceux susceptibles de servir de modèles, par exemple les 106 étudiants roms inscrits à l'université. Il déplore le manque de réaction systématique du parquet en cas de discrimination ou racisme avéré à l'égard de Roms et les pressions exercées dans certaines municipalités pour qu'il soit mis fin aux contrats avec les médiateurs de santé roms. Ces interventions font écho aux discussions tenues lors de la visite de terrain à Samokov organisée la veille par les autorités bulgares.

¹ Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Egyptiens des Balkans (Egyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes.

Trois représentants de la société civile profitent de leur participation à la session inaugurale pour alerter les participants du CAHROM de la récente agression raciste dont a été victime un jeune Rom en Bulgarie et distribuer des t-shirts floqués du slogan « Mitko a été victime d'un crime haineux et non de l'hooliganisme - #Roma are equal ».

Méthodes de travail du CAHROM et contribution au programme du Conseil de l'Europe sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage

6. Le comité entend un exposé du représentant spécial du Secrétaire Général (RSSG) du Conseil de l'Europe pour les questions roms qui présente le nouveau Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019) adopté par le Comité des Ministres le 2 mars 2016, les développements récents concernant la mise en place d'un Institut européen rom pour les arts et la culture (ERAC) dont le siège sera à Berlin et rend compte de la première réunion du nouveau mécanisme de dialogue régulier avec les organisations de la société civile représentant les Roms et les Gens du voyage qui s'est tenue à Strasbourg les 1-2 décembre 2015. Le RSSG informe également le comité de l'adoption récente de la Recommandation de politique générale n°15 de l'ECRI sur la lutte contre le discours de haine et fait part des développements concernant l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms. Il précise que son successeur à la fonction de RSSG pour les questions roms sera probablement connu d'ici la fin du mois de mai 2016.

7. La représentante du Congrès informe le Comité de l'adoption de nouvelles orientations stratégiques de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms par le Bureau du Congrès le 23 mars 2016 et souligne certaines lignes directrices. Au cours de la discussion sur les modalités de participation du CAHROM à la préparation et au suivi de la mise en œuvre des activités lancées par le Conseil de l'Europe dans le cadre du Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019), le membre du CAHROM représentant les Pays-Bas propose de mettre en place des comités de travail entre les sessions plénières afin d'examiner les activités relevant des trois priorités principales du Plan d'action thématique. Le RSSG suggère également d'aligner dans toute la mesure du possible le programme du CAHROM sur la structure du Plan d'action thématique. La membre du CAHROM représentant la Finlande, qui est aussi rapporteure sur l'égalité entre les femmes et les hommes, se félicite de l'accent mis sur les femmes roms dans ce Plan d'action. Elle propose par ailleurs d'accorder davantage d'attention à l'utilisation des nouvelles technologies et du numérique dans l'éducation et d'autres domaines, ainsi qu'à l'équilibre géographique dans les projets à mettre en œuvre dans le cadre du Plan d'action thématique. Il est convenu d'examiner toutes les propositions susmentionnées et les remarques y afférentes lors de la prochaine réunion du Bureau du CAHROM prévue en septembre 2016.

8. S'agissant de la contribution du CAHROM à l'ERAC et de son rôle à cet égard, le RSSG fait savoir au comité qu'un premier rapport d'avancement concernant l'institut sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CAHROM et que ce dernier participera à l'évaluation de l'ERAC prévue dans le protocole d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'ERAC. Le membre slovaque du CAHROM souligne l'importance d'inclure la promotion de la langue romani au titre des activités de l'ERAC. Le membre allemand du CAHROM demande des précisions sur le rôle et la contribution financière de l'Alliance en faveur de l'ERAC sachant qu'une contribution financière et en nature à hauteur d'un million d'euros était envisagée. Le RSSG répond que ce sujet sera abordé lors du processus d'enregistrement de l'ERAC. En réponse à la question posée par la membre suisse du CAHROM, le RSSG confirme que les activités de l'ERAC couvriront les Gens du voyage (qui incluent les Yéniches). Le comité recommande que les statuts de l'ERAC et documents connexes fassent expressément mention de la promotion de la culture des Gens du voyage (dont les Yéniches) ou incluent tout au moins la note de bas de page explicative sur les « Roms » utilisée par le Conseil de l'Europe.

9. Le comité prend connaissance des informations communiquées par les représentants de l'ECMI (en sa qualité de nouveau participant du CAHROM), l'ENNHRI et Equinet (en leur qualité de nouveaux observateurs) mettant en lumière leur contribution éventuelle aux activités du CAHROM. Le comité souligne l'utilité potentielle pour ses travaux des recherches menées par l'ECMI et de ses bureaux sur le terrain présents dans certains Etats membres. En guise d'exemple, le membre du CAHROM représentant la République de Moldova met en avant les conclusions d'un séminaire de l'ECMI consacré à la participation des minorités à la vie publique au travers des organes consultatifs et délibérants (Kiev, décembre 2015). La participation de l'ENNHRI et d'Equinet est également perçue comme un moyen de renforcer les liens entre l'action intergouvernementale d'un côté et les organismes de promotion de l'égalité et institutions des droits de l'homme de l'autre. Par ailleurs, le comité prend note de la publication d'Equinet « Making Equality Legislation Work for Roma and Travellers » (en anglais).

10. Le secrétariat de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms indique au membre du CAHROM représentant les Pays-Bas que le futur programme de travail de l'Alliance prendra en considération sa proposition d'examiner l'approche néerlandaise des familles « complexes » d'origine rom avec d'autres municipalités membres de l'Alliance.

11. Un questionnaire est distribué au comité en vue du prochain rapport du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sur « La situation des Roms et des Gens du voyage dans un contexte de montée du racisme et de la xénophobie ». Les membres du CAHROM ont jusqu'au 31 mai au plus tard pour répondre à ce questionnaire.

Coordination entre organisations internationales sur leurs priorités thématiques relatives aux Roms pour les années 2016-2017 et développements récents aux niveaux national et international

12. Le comité entend une présentation de Mme Rita Izsák-Ndiaye, rapporteure spéciale des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités, sur les principales conclusions de son étude approfondie de la situation des droits de l'homme des Roms dans le monde entier avec un accent particulier sur le phénomène de l'antitsiganisme. Le comité prend note de l'invitation, adressée par Mme Izsak-Ndiaye au CAHROM et au Conseil de l'Europe en général, à envisager l'établissement de liens plus étroits avec d'autres zones géographiques où les Roms sont également présents, en particulier l'Asie, le Moyen-Orient, l'Amérique latine, l'Amérique du Nord et l'Australie. Le comité rappelle des exemples de la précédente coopération transcontinentale sur les questions relatives aux Roms, comme la participation des femmes roms d'Amérique latine à la troisième Conférence internationale des femmes roms tenue en Espagne en 2011 ou encore l'exemple du Brésil qui a approché le Conseil de l'Europe dans le cadre de ROMED, le programme conjoint entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. Le comité invite par ailleurs les Nations Unies et l'OSCE à faciliter la participation du Canada, d'Israël, du Mexique et des Etats-Unis d'Amérique (bénéficiant tous du statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe) en tant qu'observateurs auprès du CAHROM. Dès lors que ces pays sont représentés aux prochaines réunions du CAHROM, des représentants roms issus de ces pays pourraient aussi être invités à l'avenir à s'exprimer devant le CAHROM sur une base ad hoc. Le comité prend également note de la suggestion de la rapporteure spéciale des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités de nouer des contacts entre le Conseil de l'Europe et les organisations internationales intergouvernementales établies en Amérique en vue de mettre éventuellement en place un comité d'experts similaire au CAHROM.

13. Le RSSG rend compte au comité de la réunion de coordination avec les partenaires internationaux intergouvernementaux qu'il a organisée en marge du CAHROM et à laquelle ont participé des représentants de la Commission européenne (DG EMPL, DG EAC et DG NEAR), de la FRA, de l'OSCE/BIDDH, du HCDH, du PNUD, de l'UNICEF, de la Banque mondiale, de l'OIM, de la CEB, de l'ECMI, du CCR, ainsi que la rapporteure spéciale des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités. Les thèmes abordés lors de cette manifestation parallèle incluaient notamment la future coopération éventuelle d'organisations internationales concernant les indicateurs d'inclusion sociale des Roms et des Gens du voyage définis par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne afin de parvenir à une approche paneuropéenne (dont les développements seront inscrits à l'ordre du jour de la prochaine réunion de coordination prévue en octobre 2016), ainsi que les suites données à la Décennie pour l'intégration des Roms 2005-2015 et la participation potentielle d'organisations internationales à l'initiative en faveur de l'intégration des Roms à l'horizon 2020, menée par le Conseil de coopération régionale (CCR) et la DG Elargissement de la Commission européenne. Le comité regrette l'absence de la DG Justice de la Commission européenne tant à la réunion plénière du CAHROM qu'à la réunion de coordination organisée en marge.

14. Le comité entend un exposé du représentant de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) sur l'évolution du projet LERI (Local Engagement for Roma Inclusion), l'enquête EU-MIDIS II, ainsi que sur l'utilisation du modèle d'indicateurs S-P-O (*Structure-Process-Outcome*, Structure-Processus-Résultats) par 20 pays pilotes de l'UE. Certains membres du CAHROM rappellent qu'ils ne font pas partie des pays pilotes dans la mesure où ils sont dans l'impossibilité de collecter quelques données que ce soient sur l'origine ethnique, tandis que d'autres indiquent avoir adopté une approche pragmatique non ciblée particulièrement sur les politiques relatives aux Roms mais plutôt sur les politiques générales. Le comité décide que la FRA pourrait présenter les résultats de l'enquête EU-MIDIS II lors de la prochaine réunion du CAHROM.

15. Le comité entend un exposé du représentant de la Commission européenne (DG Emploi) sur l'élargissement du programme conjoint ROMACT3 entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe, consacré en particulier à l'évolution du projet pilote de jumelage entre des communes de pays d'Europe occidentale et orientale au titre de ROMACT3. Un appel à propositions a été lancé et plusieurs communes d'Europe occidentale ont déjà fait part de leur intérêt. Le membre allemand du CAHROM salue cette initiative qui répond aux attentes exprimées par plusieurs communes allemandes accueillant des populations roms venues inter alia de Roumanie et de Bulgarie.

16. Le comité entend ensuite la présentation faite par la Commission européenne (DG Elargissement) sur l'intégration des Roms dans les pays de l'élargissement de l'UE², et notamment sur l'accent placé sur les Roms dans plusieurs chapitres d'adhésion. Par ailleurs, il prend note de l'appel lancé par la Commission européenne (DG Elargissement) en vue d'obtenir des informations par écrit des membres du CAHROM et représentants d'organisations internationales sur leurs contributions financières et thématiques en tant que donateurs, dans le cadre de projets et politiques liés aux Roms menés dans les pays candidats à l'adhésion à l'UE de la région des Balkans occidentaux et la Turquie.

² La Commission européenne (DG NEAR) a organisé une manifestation parallèle avec des représentants de l'Albanie, du Monténégro, de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et de la Turquie, ainsi que des représentants du Conseil de coopération régionale (CCR) et du Conseil de l'Europe (l'équipe d'appui au représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms et le Service jeunesse). La Bosnie-Herzégovine (excusée) et la Serbie étaient absentes.

17. Le chef du groupe d'action de l'initiative en faveur de l'intégration des Roms à l'horizon 2020 du Conseil de coopération régionale informe le comité du démarrage de l'initiative dont la cérémonie de lancement aura lieu à Bruxelles le 9 juin 2016. Conçue dans l'esprit de la Décennie pour l'intégration des Roms, cette initiative a cependant recours à des méthodes de travail différentes, aborde d'autres domaines (l'enregistrement des Roms à l'état civil et les documents d'identité en plus de l'éducation, du logement, de l'emploi et de la santé) et n'a pas la même portée géographique (six pays des Balkans occidentaux ainsi que la Turquie). Les actions seront menées par l'intermédiaire des points de contact nationaux qui seront nommés par les autorités nationales. Un groupe de travail régional sera établi et inclura les sept points de contact nationaux, un représentant du CCR, un représentant des Open Society Foundations (OSF), un de la DG Elargissement et deux représentants des Roms nommés à l'issue d'un appel à candidatures. Les méthodes de travail prévoient l'organisation d'ateliers. Les organisations internationales, dotées auparavant du statut d'observateur au titre de la Décennie pour l'intégration des Roms, seront invitées à participer aux ateliers thématiques. Le membre du CAHROM représentant la République de Moldova et membre du Bureau regrette que son pays, qui était sur le point de participer à la Décennie pour l'intégration des Roms, ne soit plus couvert par l'initiative en faveur de l'intégration des Roms à l'horizon 2020. Le Conseil de l'Europe recommande que dans toute la mesure du possible, les points de contact nationaux soient les mêmes que les membres du CAHROM afin d'assurer des synergies.

18. La représentante de l'OSCE/BIDDH informe le comité des priorités programmatiques (2017-2018) du BIDDH. Ces dernières consistent notamment à aider les Etats participants de l'OSCE à mettre en œuvre les politiques visant à améliorer la situation des Roms et des Sintés au plan national et local, à suivre les progrès réalisés et à partager les exemples de politiques fructueuses ; à sensibiliser davantage (par le biais de l'enseignement et des commémorations) au génocide des Roms et des Sintés ; à garantir la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes et la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et jeunes filles roms et sintés, ainsi que la participation et l'autonomisation des Roms et des Sintés, en particulier les femmes et les jeunes. La représentante de l'OSCE/BIDDH fait également part au comité des événements en faveur des Roms et Sintés planifiés dans le cadre de la présidence allemande de l'OSCE, dont une deuxième réunion supplémentaire de la dimension humaine prévue à Vienne les 7-8 juillet 2016 consacrée aux minorités en tant qu'intermédiaires ; des sessions de travail sur les Roms, les femmes, la sécurité et la tolérance avec un accent particulier mis sur les jeunes lors de la réunion sur la mise en œuvre de la dimension humaine qui sera organisée à Varsovie du 19 au 30 septembre 2016 ; et une conférence sur la lutte contre l'antitsiganisme également prévue en septembre 2016. En juin 2016, l'OSCE/BIDDH publiera le rapport de sa visite en Hongrie destinée à évaluer sur le terrain les formes actuelles de racisme et de discrimination à l'égard des Roms et des Sintés, assurera une formation de formateurs pour encourager la confiance et améliorer les relations entre la police et les Roms et Sintés à Varsovie et organisera une conférence à Prague sur le thème de la stérilisation forcée des femmes roms.

19. Le comité entend un exposé de la Banque mondiale sur son récent rapport régional sur les Roms intitulé « Being Fair, Faring Better : Promoting Equality of Opportunity for Marginalized Roma » (en anglais seulement), qui s'intéresse au sort des Roms les plus menacés de marginalisation dans les pays d'Europe centrale et orientale. Le rapport montre que les inégalités entre les Roms et les autres habitants sont criantes et démarrent en général tôt dans la vie. Certaines sont la conséquence de circonstances familiales enracinées : ainsi, un enfant rom aura nettement plus de probabilités de naître dans un foyer situé au bas de l'échelle des revenus ou d'avoir des parents peu ou pas instruits. D'autres inégalités découlent d'un accès limité aux biens et aux services essentiels (une éducation de qualité ou des conditions de vie adaptées par exemple), indispensables pour exprimer son potentiel comme pour vivre dans la dignité. Le représentant de la Banque mondiale souligne que la politique consistant à investir précocement, en encourageant une alimentation saine, le développement cognitif de l'enfant et l'accès à une éducation de qualité est un choix économique judicieux, qui a un impact indéniable en particulier sur les enfants défavorisés.

20. Le comité entend une présentation de la représentante du PNUD portant sur trois thèmes : la collecte et l'utilisation des données ; l'insertion sur le marché du travail ; et l'intégration des Roms au plan local/municipal. S'agissant du premier thème, le PNUD informe le comité de la répétition de l'enquête menée en 2011 sur la situation socioéconomique des Roms dans les Balkans occidentaux, couvrant également cette fois-ci la Turquie, en partenariat avec la DG Elargissement, la FRA et la Banque mondiale. Elle couvrira les cinq domaines prioritaires recensés dans l'initiative en faveur de l'intégration des Roms à l'horizon 2020, parallèlement à d'autres. Les données serviront de référence tant pour le projet susmentionné que dans le cadre de toutes les autres activités financées au titre de l'IPA II. Afin de combler les lacunes des données existantes pour définir les priorités politiques et programmatiques et évaluer l'impact, le PNUD travaillera avec les instituts nationaux de la statistique à la conception de l'enquête et à l'utilisation des données, ainsi qu'avec les autorités nationales quant à l'utilisation des données pour les indicateurs, notamment les indicateurs S-P-O (dans toute la mesure du possible). Concernant le deuxième thème, le PNUD travaille en partenariat avec l'OIT dans le cadre d'un projet mis en œuvre dans les Balkans occidentaux de mai 2016 à décembre 2017, et qui se penchera explicitement sur les pratiques requises pour faire connaître aux personnes les plus exposées au risque d'exclusion les politiques et institutions du secteur social et de l'emploi. Ce projet ne vise pas expressément l'insertion des Roms sur le marché du travail, mais insistera tout de même sur cet aspect. Il sera également en lien avec la Plateforme conjointe de l'OIT et de l'UE pour les affaires économiques et sociales, rattachée au Conseil de coopération régionale. Pour ce qui est du dernier thème, le PNUD fait savoir au comité qu'il soutient activement l'intégration des Roms au travers de son action en faveur du développement économique local et territorial dans plusieurs pays des Balkans occidentaux, en particulier l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie et « l'ex-République yougoslave de Macédoine ». Le PNUD réfléchira à la façon d'établir un lien

entre ce travail et la proposition d'étendre le projet ROMACT aux communes des pays de l'élargissement. Par ailleurs, le PNUD souhaite partager avec les participants du CAHROM une bande dessinée sur le parcours d'une femme rom, publiée le 4 avril 2016 et intitulée « Daria – a Roma woman's journey », abordant le thème des mariages précoces³.

21. Le comité prend note des activités relatives aux Roms prévues sous la présidence slovaque du Conseil de l'Union européenne au cours du second semestre 2016, sous le thème de l'intégration des Roms. Le membre du CAHROM représentant la République slovaque confirme que le rapporteur du CAHROM sur les jeunes Roms (originaire de Slovénie) sera invité à participer à la conférence sur la jeunesse rom qui doit se tenir à Bratislava du 10 au 12 octobre 2016. La présidence slovaque de l'Union européenne prévoit également de présenter le projet de conclusions du Conseil sur le rapport de la Commission européenne consacré à la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil de l'UE relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les Etats membres, adoptée en 2013.

22. Par ailleurs, le comité prend note des informations écrites présentées par la Lettonie ainsi que des développements récents au niveau national concernant les célébrations de la Journée internationale des Roms le 8 avril transmises par plusieurs Etats membres. La membre grecque du CAHROM fait savoir au comité que des informations relatives à la réponse législative et politique de la Grèce au phénomène de la vente de bébés roms à des fins d'adoption, à la suite d'un cas récent impliquant une femme rom bulgare, lui seront communiquées après la réunion. Le membre allemand du CAHROM demande à son homologue bulgare de bien vouloir également fournir des informations écrites à ce sujet.

Logement et hébergement

23. Le comité entend les exposés de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) sur le mécanisme de prêts destinés à soutenir des projets en faveur des Roms, ainsi que les résultats et les enseignements tirés d'une évaluation indépendante portant sur un projet de logement pour des Roms ayant un faible revenu et des groupes vulnérables en Bulgarie. Le comité prend note des possibilités de financement offertes par la CEB, inter alia dans le secteur du logement ou concernant l'octroi de microcrédits. Le comité prend aussi connaissance des fiches d'information actualisées de la CEB sur les prêts et projets relatifs aux Roms.

24. Le représentant d'Equinet informe le comité de la préparation d'un projet de déclaration conjointe sur l'expulsion des Roms et des Gens du voyage en Europe. Le comité note également que l'avant-projet du texte distribué au CAHROM pour information est sujet à modifications et doit encore être approuvé par les quatre partenaires de la plateforme OPRE (Conseil de l'Europe, FRA, Equinet et ENNHRI). La décision quant au texte final sera prise lors de la prochaine réunion de la plateforme qui aura lieu d'ici la fin du mois de juin 2016 et un exemplaire sera adressé au CAHROM. Le comité prend note du soutien apporté par le représentant du HCDH à l'élaboration de ce projet de déclaration conjointe.

Jeudi 28 avril 2016

Discussion sur les récents rapports et visites thématiques

25. Le comité examine quatre rapports thématiques, en l'occurrence sur les mariages d'enfants/mariages précoces et forcés dans les communautés roms ; les médiateurs de santé roms ; l'enseignement et la formation professionnels des Roms et la participation des Roms et des Gens du voyage aux organes consultatifs et aux mécanismes de consultation.

26. Les rapporteurs des groupes de travail parallèles rendent compte au comité des quatre rapports/visites thématiques susmentionnés (un résumé de ces groupes de travail est disponible dans un addendum à ce rapport abrégé).

27. Le comité avalise le rapport thématique sur les mariages d'enfants/mariages précoces et forcés dans les communautés roms (avec l'inclusion d'une contribution de l'OSCE/BIDDH). Il décide d'approuver les trois autres rapports thématiques par procédure écrite avant le 20 mai 2016, après insertion d'éventuelles corrections factuelles par les membres du CAHROM des pays concernés. Ces corrections factuelles sont à adresser au secrétariat d'ici le 12 mai 2016.

28. La représentante de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) informe le comité des dernières avancées du projet Equi-Health, y compris les échanges entre les divers pays participants sur la pratique des médiateurs de santé roms et apporte des précisions sur les activités à venir en Bulgarie, République tchèque et Espagne.

29. Le comité est informé par le secrétariat de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms de l'intention de la Division de la bonne gouvernance du Conseil de l'Europe d'adresser aux membres du CAHROM, dans les prochaines semaines, un questionnaire sur la participation des Roms et des Gens du voyage aux processus électoraux et leur représentation aux niveaux national, régional et local.

³ <https://undpeurasia.exposure.co/daria-a-roma-womans-journey>.

Examen des conclusions et des suites données aux rapports thématiques du CAHROM approuvés entre 2012 et 2015

30. Le comité convient à l'unanimité de l'utilité des visites et rapports thématiques du CAHROM. Il prend connaissance des réponses au questionnaire sur les suites et l'impact éventuel des précédents rapports et visites thématiques de l'Italie, de la Lituanie, des Pays-Bas, de la République de Moldova et de la Suisse, ainsi que des exemples concrets de suites données au niveau de politiques et de projets ou des contacts bilatéraux de l'Albanie, de la Croatie, de la République tchèque, de la République slovaque, de la Slovénie et de « l'ex-République yougoslave de Macédoine ». La rapporteure pour les questions roms (de « l'ex-République yougoslave de Macédoine ») récemment nommée au sein du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) informe le comité des futurs travaux du CDDH sur les questions de mutilation génitale sur les femmes et le mariage précoce qui pourraient s'avérer utiles pour les travaux du CAHROM. Elle informe par ailleurs le comité de la prise en considération du rapport thématique du CAHROM sur les mariages d'enfants/mariages précoces et forcés dans les communautés roms dans les futurs travaux du CDDH consacrés au thème des mariages forcés.

31. Le président du CAHROM invite les membres du comité qui n'ont pas encore répondu au questionnaire à faire parvenir leur réponse au secrétariat avant le 30 juin 2016 au plus tard afin qu'une vue d'ensemble puisse être préparée et présentée par ce dernier lors de la prochaine réunion du CAHROM.

Groupes vulnérables au sein des communautés de Roms ou de Gens du voyage : les femmes, les jeunes, les enfants et les LGBTIQ⁴

32. Le comité est informé par les membres du CAHROM représentant la Finlande et « l'ex-République yougoslave de Macédoine » du rapport final de la 5e Conférence-bilan internationale des femmes roms, qui s'est tenue à Skopje les 6-7 octobre 2015 et des conclusions de la réunion entre les réseaux internationaux de femmes roms (IRWN et Phenjalipe) organisée à Bruxelles les 2-3 mars 2016, en l'occurrence la fusion des deux réseaux et l'enregistrement subséquent d'un nouveau réseau de femmes roms intitulé « IRWN-Phenjalipe ». En raison de la dissolution d'IRWN, la rapporteure du CAHROM (Finlande) sur l'égalité entre les hommes et les femmes confirme au comité qu'IRWN ne fait de facto plus partie du Forum européen des Roms et des Gens du voyage (FERV), en attendant la décision d'IRWN-Phenjalipe quant à son adhésion au FERV.

33. Le comité est informé des récents développements au sein du Service jeunesse du Conseil de l'Europe, notamment de la récente nomination d'une rapporteure pour les questions roms (de la République slovaque) au sein du Conseil mixte pour la jeunesse, ainsi que la présentation des nouvelles lignes directrices pour la mise en œuvre du Plan d'action pour la jeunesse rom 2016-2020. Le secrétariat du Service jeunesse rappelle qu'il est ouvert à toute coopération avec les Etats membres et à soutenir leurs initiatives visant à traiter les besoins spécifiques des jeunes roms et se félicite des initiatives prises pour introduire la dimension jeunesse dans les stratégies nationales pour l'intégration des Roms.

34. Le comité assiste à une présentation de la proposition de créer une plateforme européenne de LGBTIQ roms, tsiganes, sintés et gens du voyage à la suite de l'adoption de la Déclaration de Prague lors de la première Conférence internationale de LGBTIQ roms qui s'est tenue à Prague les 13 et 14 août 2015. Une deuxième conférence internationale de LGBTIQ roms sera organisée à Valence, Espagne, fin juin-début juillet 2016. Certaines des questions soulevées par la plateforme sont en phase avec les thèmes discutés lors de la 11^e réunion du CAHROM, notamment les mariages précoces ou forcés, parfois utilisés pour « remédier » aux déviances perçues chez ces personnes. Les médiateurs de santé roms jouent également un rôle décisif car bon nombre des questions sanitaires sont trop souvent négligées voire ignorées, par exemple le VIH/Sida, d'autres MST, et le taux plus élevé de suicide chez les LGBTIQ roms en raison de leur isolement social ou de l'ostracisme dont ils sont victimes à la suite de leur « coming out ». Des activités de sensibilisation, scolaires ou extrascolaires, ont également été suggérées par la Plateforme dans le domaine de l'éducation. Le comité prend note de l'appel lancé par Mme Lucie Fremlova aux membres du CAHROM et aux observateurs internationaux pour qu'ils soutiennent cette initiative au plan politique et si possible financier. Le Service jeunesse du Conseil de l'Europe invite Mme Lucie Fremlova et les membres du comité à explorer les possibilités financières offertes par la Fondation européenne pour la jeunesse en soutien à des initiatives en faveur de la jeunesse.

35. Le comité entend un exposé sur le projet « Chaque enfant compte : éducation de qualité pour tous », qui est une formation sur site entre pairs d'enseignants tchèques et slovaques sur l'éducation inclusive, menée par des enseignants du Babington College de Leicester, Royaume-Uni, incluant entre autres des visites d'étude et la formation d'enseignants tchèques et slovaques au Royaume-Uni, aux fins de constater les résultats des élèves/étudiants roms dans un système éducatif inclusif.

36. Le président du CAHROM (Croatie) informe le comité de sa participation à la Conférence de haut-niveau sur la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant 2016-2021, qui s'est tenue à Sofia les 5-6 avril 2016 dans le cadre de la présidence bulgare du Conseil de l'Europe. Le volet de cette stratégie consacré aux enfants roms inclut entre autres priorités la promotion d'une éducation inclusive et la lutte contre les mariages forcés et les stéréotypes.

⁴ LGBTIQ est l'abréviation de lesbien, gay, bisexuel, transgenre, intersexe et queer/en questionnement.

Histoire des Roms, génocide des Roms et antitsiganisme

37. La représentante de l'OSCE/BIDDH présente au comité un résumé et un comparatif des 34 réponses au questionnaire reproduites dans la publication « Teaching about and Commemorating the Roma and Sinti Genocide Practices within the OSCE Area ». Elle souligne que sept Etats ont officiellement instauré le 2 août comme journée de commémoration du génocide des Roms et Sintés durant la seconde guerre mondiale⁵, tandis que six pays ont opté pour d'autres dates⁶. Douze autres Etats associent la commémoration des victimes roms et sintés à la cérémonie de commémoration de l'ensemble des victimes de l'Holocauste (généralement le 27 janvier). Elle informe également le comité de la coopération avec l'International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA) visant à approfondir le travail mené au niveau national pour intégrer dans l'enseignement de l'histoire le vécu des Roms durant l'Holocauste. Durant la discussion qui s'ensuit, le comité rappelle l'absence de consensus pour l'heure entre les membres du CAHROM concernant l'instauration d'une date unique de commémoration au niveau européen.

38. Le comité entend une brève présentation du secrétariat sur le site internet conjoint CdE/OSCE-BIDDH consacré au génocide des Roms⁷ et les futurs travaux du Conseil de l'Europe sur la mémoire de l'Holocauste/génocide des Roms. Le membre du CAHROM représentant la République de Moldova rend compte de la conférence du FERV « Les voix oubliées : l'Holocauste des Roms » qui s'est tenue au sein du Parlement roumain les 6-7 avril 2016 avec l'appui de Partida Romilor PRO-EUROPA (Parti des Roms, Roumanie), de l'International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA), du ministère finlandais des Affaires étrangères et du Conseil de l'Europe⁸. Il informe également le comité des derniers développements concernant la commémoration officielle des victimes de l'Holocauste organisée l'an passé par le gouvernement de la République de Moldova, en partenariat avec la communauté juive. Le président invite les membres du comité qui ne l'ont pas encore fait à communiquer au secrétariat des informations actualisées concernant leurs pays respectifs en vue de la mise à jour du site internet conjoint CdE/OSCE-BIDDH.

39. Le comité prend note des recommandations adoptées par les participants à la Conférences « Les voix oubliées ». Tout en insistant sur l'utilisation des termes « Holocauste des Roms », les participants ne sont pas parvenus à un consensus sur un équivalent en romani. Le comité note la proposition convenue lors de cette conférence de créer un comité ad hoc de représentants des organisations roms pour s'entendre sur le terme à employer pour définir « l'Holocauste des Roms », compte tenu des diverses désignations utilisées en romani, dont *Kali Traš*, *Porrajmos*, *Pharrajimos*, *Samudaripen*, *Mu(r)daripen*, *Maripen*, et *Baro Mariben*. D'après un tour-de-table des membres du CAHROM, *Porrajmos* semble être à l'heure actuelle le terme le plus usité dans les Etats membres, bien que certains Roms y soient fermement opposés en raison de sa signification dans d'autres variantes du romani. Le CAHROM réaffirme qu'il n'entend pas prendre formellement position sur ce point et attendra les conclusions du comité ad hoc susmentionné, qui pourrait proposer le terme le plus approprié en romani.

40. Le comité décide de reporter à une réunion ultérieure sa décision sur la faisabilité et la pertinence, pour le CAHROM, de rédiger à l'attention du Comité des Ministres une recommandation sur l'inclusion de l'enseignement de l'histoire des Roms dans les programmes scolaires. Il prend note cependant de la future création d'un groupe de travail réunissant des pays pilotes, qui examineront les pratiques actuelles en matière d'enseignement du génocide des Roms et lanceront le processus d'introduction de ce génocide dans les programmes et les manuels scolaires. Le comité relève la proposition de la République slovaque de participer à ce groupe de travail pilote et d'être l'un des deux ou trois pays chargés de réviser les programmes scolaires. Le président invite les autres membres du CAHROM désireux de rejoindre ce groupe de travail et projet pilote à en informer le secrétariat dans les meilleurs délais⁹.

Vendredi 29 avril 2016

Première discussion sur un projet de concept pour une recommandation du Comité des Ministres sur l'accès des Roms et des Gens du voyage à la justice

41. Le CAHROM prend note d'un projet de concept préparé par le secrétariat et, en réponse à l'une des tâches spécifiques énumérées dans son mandat pour 2016-2017, décide de créer un groupe de rédaction qui sera chargé dans un premier temps de discuter de la faisabilité et de la pertinence de l'élaboration d'un projet de recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'accès des Roms et des Gens du voyage à la justice, puis, si le Comité entérine ultérieurement les conclusions du groupe de rédaction, d'entamer le processus de rédaction d'un texte. Le comité décide que pour sa première réunion prévue en juin 2016 (les dates exactes restent à fixer), la composition de ce groupe de rédaction sera limitée à quatre personnes, de

⁵ Croatie, Hongrie, Pologne et Ukraine par une résolution parlementaire, plus la République tchèque, la Lituanie et la République slovaque.

⁶ Autriche, Bulgarie, Lettonie, Pays-Bas, Fédération de Russie et Serbie. La République tchèque a instauré plusieurs dates de commémoration, dont le 2 août.

⁷ www.roma-genocide.org.

⁸ <http://www.2august.ertf.org/Projects/>.

⁹ Lors d'une conférence organisée à Bucarest en mai 2016, les membres roumain et suisse de l'International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA) ont indiqué leur intérêt de faire partie de ce groupe de travail.

préférence de formation juridique, désignés par les membres du CAHROM et incluant un membre du Bureau. Il est proposé que pour la réunion de juin, deux membres du CAHROM devant être nommés parmi les Etats membres qui poursuivent une approche inclusive sur la question de l'ethnicité et deux membres du CAHROM parmi les pays qui ont une approche ciblée vers les Roms et les Gens du voyage. Le Bureau du CAHROM désigne le membre représentant de la République de Moldova. Le membre allemand du CAHROM accepte également de faire partie de ce groupe de rédaction¹⁰.

Le groupe de rédaction bénéficiera de l'assistance du secrétariat. D'autres entités pertinentes du Conseil de l'Europe et des consultants externes peuvent être invités à participer à un stade ultérieur au processus de rédaction, en attendant les décisions et propositions du groupe de rédaction en juin.

Actualisation de la liste des groupes et visites thématiques proposés pour les années 2016-2017

42. Le comité examine la liste des groupes/visites thématiques proposés pour le second semestre 2016 et pour 2017 et prend note des nombreuses nouvelles propositions de participation de membres du CAHROM en tant que pays demandeurs ou partenaires, ainsi que des confirmations de dates et de lieux. Les résultats de cette consultation figurent ci-dessous :

- L'Espagne accueillera une visite thématique sur la prise en compte des besoins des communautés roms nouvellement arrivées, ainsi que les opportunités et défis pour leur intégration, à Madrid en décembre 2016 (les dates exactes restent à fixer). La Bulgarie, l'Italie, le Monténégro, la Norvège et la Serbie se proposent comme pays partenaires. L'Espagne invite également la Roumanie à rejoindre ce groupe ;
- La Bosnie-Herzégovine accueillera une visite thématique sur l'articulation des politiques de lutte contre la pauvreté et des politiques en faveur des Roms via une approche intégrée, à Sarajevo en novembre 2016 (les dates exactes restent à fixer). L'Albanie, la Croatie, la Hongrie, l'Italie et les Pays-Bas comptent au rang des pays partenaires, la Grèce ayant par ailleurs fait part de son intérêt pour ce groupe ;
- L'Ukraine accueillera à Kiev fin 2016 ou début 2017 une visite thématique sur les défis et bonnes pratiques dans la mise en œuvre des stratégies d'intégration des Roms, notamment les mécanismes permettant de résoudre le problème des documents d'identité personnels et d'améliorer l'accès aux services sociaux et à l'éducation grâce à la médiation. La République de Moldova, le Monténégro, la Pologne, le Portugal, la Serbie et « l'ex-République yougoslave de Macédoine » ont déjà confirmé leur volonté d'être pays partenaires. Par ailleurs, la Grèce et la République slovaque ont exprimé leur souhait de rejoindre ce groupe thématique¹¹ ;
- La Géorgie accueillera une visite thématique sur la situation des groupes roms orientaux (Roms, Loms/Bosha/Posha, Doms/Garachi/Karachi, Abdal, etc.) à Tbilissi (les dates restent à fixer). L'Arménie, la Fédération de Russie et la Turquie ont de nouveau confirmé leur souhait de devenir pays partenaires. L'Azerbaïdjan confirmera son éventuelle participation dans les prochaines semaines ;
- L'Autriche accueillera à Graz du 23 au 25 mars 2017 une visite thématique sur la protection, la préservation et l'enseignement des langues parlées par les communautés roms, sintés et yéniches, (notamment les moyens de faire face à l'opposition de certaines communautés traditionnelles à l'écriture et à l'enseignement de leur langue). Outre la Bosnie-Herzégovine, la Finlande, l'Allemagne, la Pologne et la Slovénie, la Croatie, la République tchèque et la Suisse ont proposé de rejoindre ce groupe thématique en tant que pays partenaires¹² ;
- La Turquie accueillera une visite thématique sur l'accès des Roms à l'emploi (en particulier les femmes et jeunes Roms) à l'automne 2017 (les lieux et dates exacts restent à fixer). La Bosnie-Herzégovine, la République de Moldova, la Pologne, l'Espagne et « l'ex-République yougoslave de Macédoine » ont déjà confirmé leur participation en tant que pays partenaires. La Grèce a fait part de son souhait de rejoindre ce groupe thématique ;
- A la suite du retrait de l'Espagne en tant que pays hôte de la visite thématique du CAHROM sur l'autonomisation et la participation des Roms et des Gens du voyage aux organes décisionnels et à la vie politique (en particulier les femmes et les jeunes roms) pour laquelle la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la République tchèque, la Grèce, la Norvège et la Roumanie ont déjà fait part de leur intérêt, il conviendra dans les prochaines semaines de déterminer parmi eux le pays hôte¹³.

¹⁰ Depuis la 11e réunion plénière du CAHROM, outre la République de Moldova, l'Autriche, la France et l'Irlande se sont proposées pour participer à cette réunion qui se tiendra à Strasbourg le lundi 13 juin 2016.

¹¹ A la suite d'une nouvelle proposition de la Lituanie d'accueillir une visite thématique sur la médiation, la liste des pays partenaires peut être scindée en deux groupes : l'un se rendant en Ukraine pour un partage d'expérience sur les documents d'identité et l'autre en Lituanie pour discuter de la médiation.

¹² Compte tenu du nombre important de pays concernés, cette visite thématique comptera pour deux en termes de planification budgétaire.

¹³ La Grèce a, entre temps, proposé d'être le pays hôte de la visite thématique en octobre 2016.

43. Par ailleurs, plusieurs membres du CAHROM ont, dans leurs réponses au questionnaire sur les suites et l'impact des précédents rapports/visites thématiques du comité, proposé la création d'autres groupes thématiques. La République de Moldova suggère de mettre en place un groupe thématique sur l'enseignement de l'histoire des Roms (y compris l'Holocauste des Roms) dans les programmes scolaires ; la Lettonie propose d'accueillir une visite thématique sur les pratiques en matière de coordination de l'intégration des Roms dans les pays où la population rom est peu nombreuse et invite *inter alia* l'Estonie et la Lituanie à participer au groupe thématique concerné ; la Lituanie propose d'accueillir en 2017 une visite thématique sur la médiation rom¹⁴ ; et la Slovénie soutient la proposition de création d'un groupe thématique sur l'impact des traditions et de la culture dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en faveur des Roms. La Grèce propose de garder l'éducation des Roms parmi les futures priorités thématiques.

Modalités pratiques et propositions pour l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière

44. Le comité convient de tenir la 12^e réunion du CAHROM à Strasbourg du mardi 15 novembre au vendredi midi 18 novembre 2016.

45. Le comité convient également de la proposition du secrétariat concernant le modus operandi de la réunion de dialogue avec la société civile des Roms et des Gens du voyage, qui doit se tenir en novembre 2016, dans le cadre de la réunion plénière du CAHROM à Strasbourg. La réunion de dialogue se déroulera très probablement le 15 novembre 2016 et sera inscrite à l'ordre du jour de la réunion du CAHROM. Les thèmes de discussion avec la société civile incluront la jeunesse rom et les modes de vie des Roms et Gens du voyage itinérants et semi-itinérants. Le rapport thématique du CAHROM sur l'autonomisation et la participation des jeunes Roms et l'ajout d'une dimension « jeunesse » dans les stratégies nationales d'intégration des Roms, le rapport thématique sur la participation des Roms et des Gens du voyage dans les conseils consultatifs et les mécanismes de consultation ainsi que le rapport thématique du CAHROM sur la scolarisation des enfants migrants roms et issus des Gens du voyage, seront finalisés et distribués comme documents de travail pour la réunion de dialogue avec la société civile des Roms et des Gens du voyage.

46. Le comité fait part de sa satisfaction et de sa gratitude aux autorités bulgares pour l'excellente organisation de la réunion du CAHROM et l'événement culturel avec les artistes roms. Les membres du CAHROM se félicitent des nouvelles méthodes de travail introduites par le Bureau du CAHROM, notamment les sessions de travail parallèles permettant d'examiner et de discuter des rapports thématiques, certains membres recommandant toutefois de leur allouer davantage de temps lors des prochaines réunions. Plusieurs membres du CAHROM apprécient également le compte rendu de la réunion de coordination entre les organisations internationales intergouvernementales et leurs interventions respectives. Cependant, certains membres jugent que cette session était trop longue ; d'autres, qui ne sont ni membres de l'UE ni candidats à l'adhésion à l'UE, suggèrent de ne procéder à ces interventions qu'une fois par an. Plusieurs membres du CAHROM se disent satisfaits de la présidence de la réunion et du respect du calendrier. Le président invite par ailleurs les locuteurs du romani à faire pleinement usage des services d'interprétariat assurés durant les réunions du CAHROM.

47. Le Bureau du CAHROM examinera ces commentaires et réfléchira aux moyens d'améliorer encore les méthodes de travail lors de sa prochaine réunion en septembre 2016. En attendant la disponibilité de moyens financiers pour l'interprétariat, on pourrait envisager de multiplier les groupes de travail parallèles lors des futures réunions (couvrant certains points de l'ordre du jour et interventions des observateurs internationaux) afin de permettre une participation plus souple des membres du CAHROM aux sessions consacrées à certains thèmes.

48. Concernant les points de l'ordre du jour de sa prochaine réunion, en plus des rapports thématiques mentionnés au paragraphe 45, le comité convient d'examiner le rapport thématique sur des systèmes visant à tester les enfants roms et à faire le diagnostic de ceux susceptibles d'être atteints de troubles mentaux légers (à la suite de la visite à Budapest, Hongrie, du 9 au 11 mars 2016) et d'en discuter, ainsi que le rapport thématique sur la prise en considération de la traite des êtres humains dans les communautés roms et la lutte contre ce phénomène, en particulier concernant la prostitution et les enfants des rues (à la suite de la visite à Tirana, Albanie, en avril 2015) en présence du GRETA, de l'ECRI, de la Division des droits des enfants, de la Division Égalité et d'autres organes pertinents du Conseil de l'Europe. Le comité invite l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne à présenter les conclusions de l'enquête EU-MIDIS II et attend les résultats de la première réunion du groupe de rédaction d'une éventuelle recommandation du Comité des Ministres sur l'accès des Roms et des Gens du voyage à la justice en Europe. Il prend par ailleurs note de la proposition de la Turquie de présenter lors de la prochaine réunion sa stratégie nationale pour l'intégration sociale des citoyens roms et le plan d'action de la première phase récemment adoptés, ainsi que de la proposition de la Lettonie de présenter les résultats d'une étude menée en 2015 et intitulée « les Roms en Lettonie », qui inclut des données et statistiques fondées sur l'appartenance ethnique. En attendant sa finalisation, une publication marquant le 10^e anniversaire de la campagne Dosta! pourrait également être présentée lors de la réunion d'octobre du CAHROM.

¹⁴ Voir la note de bas de page n° 11 ci-dessus.

49. Le comité prend note de la proposition de la République tchèque d'accueillir la 13^e réunion du CAHROM à Prague en mai 2017 (les dates exactes restent à fixer) dans le cadre de la présidence tchèque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Il note également que la Grèce étudie la possibilité d'accueillir la 15^e réunion du CAHROM à Athènes au printemps 2018, sous réserve de l'adoption par le Comité des Ministres du mandat du CAHROM pour 2018-2019.

Adoption de la liste des décisions

50. Le comité adopte un projet de liste des décisions prises lors de la réunion et convient d'adopter le projet de rapport abrégé par procédure écrite d'ici le 12 mai 2016.

Annexe 1 – Ordre du jour de la 11^e réunion du CAHROM, Samokov (26 avril 2016) et Sofia (27-29 avril 2016), Bulgarie**Mardi, 26 avril 2016**

Visite de terrain à Samokov

Mercredi, 27 avril 2016

- I. Ouverture de la réunion plénière et adoption de l'ordre du jour
- II. Méthodes de travail du CAHROM et contribution au programme du Conseil de l'Europe sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage
- III. Coordination entre organisations internationales sur leurs priorités thématiques relatives aux Roms pour les années 2016-2017 et développements récents aux niveaux national et international
- IV. Logement et hébergement

Jeudi 28 avril 2016

- V. Discussion sur les récents rapports et visites thématiques (groupes de travail parallèles x 2)
- VI. Examen des conclusions et des suites données aux rapports thématiques du CAHROM approuvés entre 2012 et 2015
- VII. Groupes vulnérables au sein des communautés de Roms ou de Gens du voyage : les femmes, les jeunes, les enfants et les LGBTIQ
- VIII. Histoire des Roms, génocide des Roms et antitsiganisme

Vendredi 29 avril 2016

- IX. Première discussion sur un projet de concept pour une recommandation du Comité des Ministres sur l'accès des Roms et des Gens du voyage à la justice
- X. Actualisation de la liste des groupes et visites thématiques proposés pour les années 2016-2017
- XI. Modalités pratiques et propositions pour l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière
- XII. Adoption de la liste des décisions

Annexe 2 – Résumé de la visite de terrain à Samokov (26 avril 2016)

Lors de la journée précédant la session plénière du CAHROM, les participants des Etats membres et les observateurs visitent la ville de Samokov. La visite se divise en trois grandes parties : une rencontre avec la municipalité, une autre à l'hôpital avec des médiateurs sanitaires et une visite à l'église protestante.

Mairie de Samokov

Le maire de Samokov présente la situation générale de la municipalité qui a une stratégie d'intégration mettant l'accent sur les citoyens roms qui y vivent. Environ 30 000 habitants vivent à Samokov dont 8 500 d'origine rom habitant le quartier rom. Parmi ces derniers, environ 6 000 fréquentent l'église protestante évangélique.

Le maire fournit aux participants des informations sur des questions spécifiques liées à l'éducation, l'emploi, la vie sociale et l'utilisation des fonds de l'UE et souligne la nécessité de travailler sur les infrastructures qui restent le plus grand défi posé à la municipalité. En réponse à des questions, il précise que les mariages entre Roms et non-Roms existent mais qu'ils sont peu nombreux; il souligne l'absence de criminalité liée au trafic de drogue dans le quartier rom et fait référence à plusieurs projets destinés aux enfants; l'emploi (ou plutôt le chômage) des Roms (3 000 sur les 8 000 Roms de la municipalité sont inscrits à l'agence pour l'emploi) est directement liée au fait que les enfants roms quittent l'école après leur éducation primaire ; la situation sanitaire est directement liée à l'emploi et au pourcentage élevé de chômeurs parmi les Roms ce qui justifie la présence de médiateurs sanitaires; en termes d'infrastructures, le quartier rom est en mauvais état et nécessite des travaux de réhabilitation. Cependant, puisque la plupart des maisons sont illégales, aucune planification urbaine n'est juridiquement possible pour remédier à cette situation. La municipalité a mis au point un plan spécifique pour le logement : les maisons construites illégalement doivent être démolies et remplacées par de nouveaux logements. Le cercle vicieux du manque d'éducation, d'emploi et de logement ne peut être combattu sans réels investissements et sans ressources financières supplémentaires.

Hôpital de Samokov

Après une introduction aux services de l'hôpital, une session de questions et réponses permet une discussion plus approfondie sur la situation des médiateurs sanitaires en Bulgarie. La pratique et mesure gouvernementale ayant donnée le plus de résultats en Bulgarie est celle du médiateur sanitaire. Au fil des années, la profession a évolué d'une activité non gouvernementale pilote pour devenir la politique du gouvernement: en 2007, 57 médiateurs sanitaires ont été nommés dans les municipalités avec des fonds alloués par le budget de l'Etat. En 2015, le nombre de médiateurs sanitaires en Bulgarie avait atteint 170, un nombre qui est constamment à la hausse. Mme Rositsa Ivanova, membre bulgare du CAHROM, informe les participants que la profession de médiateur sanitaire a été incluse dans la classification nationale des professions de la République de Bulgarie. Les médiateurs sanitaires jouissent d'une reconnaissance au sein de la société ; ils aident la population dans les quartiers ayant une population rom compacte, ainsi que les professionnels de santé qui viennent en aide à cette population. La présentation très concrète du travail du médiateur sanitaire faite par M. Georgi Nikolov et par une autre médiatrice sanitaire aboutit à une compréhension plus large des principaux défis auxquels les médiateurs sanitaires sont confrontés dans leur travail, ainsi que leurs principales réalisations.

Les principaux problèmes et les difficultés rencontrées par les médiateurs sanitaires dans la réalisation de leurs objectifs sont liés :

- au manque de médiateurs sanitaires qui travaillent dans la communauté rom;
- à l'attitude négative de la communauté rom par rapport aux activités de prévention pour garantir une meilleure santé;
- une gamme insatisfaisante des examens préventifs parmi la communauté rom en raison de problèmes liés à l'assurance maladie ; l'absence de choix du médecin de famille; le faible niveau d'alphabétisation et le manque d'éducation à la santé.

Un problème important concerne le manque de suivi et de traitement des personnes sans assurance maladie qui ont des problèmes de santé découverts lors de l'examen prophylactique. Il est également très difficile de mettre en œuvre la politique de vaccination obligatoire des enfants en conformité avec le calendrier de vaccination de la République de Bulgarie : par exemple, il y a souvent un manque de preuves de vaccinations effectuées par le passé, un programme de vaccination incomplet pour chaque catégorie d'âge et les patients ne disposent pas d'un médecin généraliste et / ou d'adresse permanente enregistrée.

Église évangélique

Plus tard dans la journée, la visite continue à l'église protestante évangélique de Samokov, qui est la plus grande de Bulgarie. Le prêtre présente la communauté et l'importance de l'église dans la vie de ses adorateurs. L'église est un lien très fort entre les plus jeunes et les anciens, entre les femmes et les hommes, entre les gens instruits et sans instruction. En tant que tel, elle joue un rôle très important dans la communauté, même si elle est déconnectée des autres habitants de la municipalité.

Divers sujets sont abordés après la présentation du prêtre, notamment l'un des programmes de formation qu'offre l'église visant à améliorer le comportement des hommes par le biais de la religion qui a, par effet ricochet, amélioré le statut des femmes. Les questions de mariages précoces et de santé (hygiène personnelle) sont également abordées et les participants notent une attitude conservatrice en ce qui concerne l'éducation sexuelle et les questions d'avortement. En outre, l'église prend en charge les enfants de l'éducation préscolaire jusqu'à l'université grâce à des bourses. La plupart des étudiants roms présents indiquent qu'ils envisagent leur avenir en travaillant au sein de la communauté.